



# FICHE D'AUTORISATION DE SÉJOUR INDIVIDUEL A L'ÉTRANGER



## POUR L'ANNEE SCOLAIRE EN COURS : .....

Tout projet d'un séjour individuel sur le temps scolaire, court ou long, à l'étranger doit être signalé et suivi par la responsable du développement à l'international, Mme RISPAL [mrispal@saintegenevieve-asnieres.com](mailto:mrispal@saintegenevieve-asnieres.com)  
Plusieurs étapes dans le projet sont à signaler par cette unique fiche qui centralisera l'avis de l'adjoint, du professeur principal et de la chef d'établissement. Si le projet n'est pas soutenu par l'Institution Sainte-Geneviève, aucun remboursement de frais de scolarité ne pourra avoir lieu. Nous vous remercions d'y accorder la plus grande précision.

**Prénom et NOM de l'élève :** .....

**Classe :** .....

**Date de dépôt :** .....



## JE SOUMETS MON PROJET :

/ AVANT FIN OCTOBRE

- Scolarité  Stage  Echange  Séjour  Voyage familial  Année césure  Autres : .....

**Où ? :** .....

**Période envisagée :** .....

**Organisme contacté :** .....

**Date + signature des parents :**

**Date + signature responsable international :**  
*« vu et pris connaissance du projet »*

**Date + signature de l'adjoint :**  
*« vu et pris connaissance du projet »*



## JE LANCE LE PROJET :

/ AVANT FIN DECEMBRE

- Les informations étudiées ci-dessus sont confirmées.  
 Sinon, les modifications à prendre à compte sont les suivantes (destination, dates, organisme, etc) : .....  
 Dans le cadre d'un **ECHANGE**, nous acceptons la venue d'un élève étranger au sein de l'Institution Sainte-Geneviève en classe de : ..... (💡 cf. fiche dédiée aux informations relatives au correspondant étranger)  
 Dans le cadre d'une **CESURE**, précisez l'année envisagée de retour à l'Institution Sainte-Geneviève, en classe de : .....

**Adjoint de Direction :** .....

- projet soutenu  
 projet envisageable sous conditions : .....

.....

.....

Date : .....

Signature :

**Professeur Principal :** .....

Date : .....

Signature :

📢 **Le professeur principal informe l'équipe enseignante de la classe de l'élève (le nom de l'élève, la période, etc).**





## L'INSTITUTION SAINTE-GENEVIEVE VALIDE LE PROJET :

Le Chef d'établissement donne son plein accord pour le projet de départ à l'étranger pour l'élève sur l'année scolaire en cours et l'autorise à quitter l'établissement sur la période :

Du : .....

Au : .....

Ces dates ici inscrites valident définitivement le séjour et seront transmises à la comptabilité des familles pour déclencher l'avoir sur les frais de scolarité (hors frais fixes) et les éventuels frais de restauration (hors frais fixes) pour le Collège. L'avoir sera valable à partir de 3 semaines, hors vacances scolaires, et dans la limite de 6 semaines.

💡 La Mutuelle Saint-Christophe souscrite dans les frais de scolarité couvre toujours l'élève le temps de la période à l'étranger.

**Date + signature des parents :**

**Date + signature responsable international :**

**Date + signature adjoint :**

**Date + signature chef d'établissement :**

